



Lors de mouvements sociaux ou évènements importants, les Préfets ont pris l'habitude de signer des arrêtés interdisant le transport de certains objets dangereux comme les feux d'artifice ou les armes. Selon la rédaction exacte des arrêtés en question, ces restrictions peuvent également concerner les armes légalement détenues, mais aussi les objets du quotidien qui peuvent devenir des armes par destination. Il est donc important de s'informer pour éviter les problèmes.

Nous commençons à avoir l'habitude de ces arrêtés pris à la veille de divers évènements. On se souviens par exemple de ceux liés aux [manifestations contre les méga-bassines](#), aux [émeutes de juillet 2023](#), ou pour les [Jeux Olympiques](#).

La plupart du temps ils concernent une zone géographique bien définie et ont des dates de début et de fin précises. Le problème vient plutôt de ce qu'ils interdisent exactement... En effet, il n'y a pas de « modèle unique » repris par tous les Préfets, et les interdictions peuvent donc varier d'un département à l'autre.

Le motif légitime

Quand ces arrêtés interdisent le port et le transport d'armes, ils mentionnent une exception évidente pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leur mission. Parfois, il y a également une exception pour « motif légitime » : dans ce cas les détenteurs légaux et avec une licence ou permis en cours de validité, comme les tireurs et les chasseurs, ne sont pas concernés par les restrictions.

Cette exception pour motif légitime n'est toutefois pas systématique : elle est parfois oubliée ou parfois non souhaitée par le Préfet. Quand cette exception n'est pas mentionnée, l'interdiction de port et de transport s'applique également aux détenteurs légaux ! Ce qui signifie que chasseurs, tireurs sportifs, collectionneurs, etc., ne peuvent transporter leurs armes. Les fédérations et l'UFA étaient d'ailleurs intervenues lors des émeutes de 2023 pour que le motif légitime soit pris en compte.

Il est donc important de s'informer correctement autour d'évènements d'ampleur, de bien lire les arrêtés afin de savoir ce qu'ils interdisent exactement, et avec quelles exceptions. Toute transgression relevée lors d'un contrôle, plus fréquents autour de ces évènements, pourrait conduire à une inscription au FINIADA...